



REGLEMENT ECOLE DE VELO



ARTICLE 1 : CHALLENGE ECOLE DE VELO

Challenge qui récompensera les jeunes de l'école de vélo (débutants à benjamins) ROUTE licenciés FSGT ayant participer a au moins 6 course sur cette saison route
Pour l'ECOLE DE VELO, le premier de chaque catégorie, y compris la premières Féminine se verra remettre une écharpe du challenge de vélo 2016

ARTICLE 2 : Le challenge école de vélo débute le 16 Avril 2016 à Barlin et se termine le 02 Octobre 2016 à Hardinghen.

Le challenge sera disputé sur les courses du calendrier de la saison route si sur un week-end il y a deux courses, la meilleure place sera comptabilisée.

ARTICLE 3 : Les points seront acquis suivant le barème suivant :

- 1^{er} : 30 points**
- 2^{eme} : 28 points**
- 3^{eme} : 26 points**
- 4^{eme} : 24 points**
- 5^{eme} : 22 points**
- Etc ...**

Les coureurs qui abandonnent marqueront 4 point en moins que le dernier classer

ARTICLE 4 : En cas d'ex-aequo au classement final, sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble des épreuves, puis des secondes places etc ...

ARTICLE 5 : Les classements seront remis au responsable présent afin d'établir la mise à jour du classement « challenge »

ARTICLE 6 : Seule la collégiale est apte à faire tout changement au présent règlement

ARTICLE 7 : Le port du casque rigide est obligatoire ainsi que les gants.

Il est interdit de lever les bras à l'arrivée sera disqualifier

Les bidons sont interdits pour les école de vélo sauf décisions contraire le jour de la course sur décisions des commissaires.

ARTICLE 8 : Toutes réclamations concernant les classements ou autres se feront par mail au responsable des Ecole de Vélo.

ARTICLE 9 : Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge, tout coureur qui sera absent à la remise du challenge sera exclu du classement au bénéfice de son suivant. Aucun lot ne sera remis à une personne non présent le jour de la remise des prix.

ARTICLE 10 : Aucun parent ne sera autorisé à suivre les jeunes de l'école de vélo. Sous peine de sanction pour l'enfant et pour la personne qui l'accompagne. Au bout de la deuxième fois le coureur sera disqualifié

ARTICLE 11 : Championnat régional route 2016

**Il y aura un maillot au 1^{er} pupille et benjamin garçon et fille.
Pour les débutant et les poussins garçon et filles une écharpe.**

Le quota pour prétendre au Podium pour le championnat régional 2016

Il faut avoir effectué 12 compétition FSGT dont 8 course sur route entre le 1^{er} juin 2015 et la clôture des engagements du championnat régionaux.

Pour les nouveaux licenciés un quota 100% des épreuves route 2016 sera demandé dans la discipline concernée avant la clôture du championnat sauf si deux course le même weekend une sur les deux sera suffisante.

ARTICLE 12 : Epreuve dans deux fédérations différentes

Les enfants qui participent à 2 épreuves le même jour dans deux fédérations différentes les points du challenge ne seront pas comptabilisés et la course fait en FSGT ne sera pas retenu pour les quotas du championnat.

**Jean Louis BUQUET
(jeanlouis62120@gmail.com)
Responsable Ecole de Vélo
Le 08/04/2016**